

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 06 AVRIL 2010

Présents : BERGUERRE Sandrine - PYTHON François - SERGNIEUX Roger - JACOB Frédéric - ARGAUD Catherine - BOURGUIGNON Xavier - SOLER Joël - VUETAZ Geneviève - CORRENTI Dominique - POBEL Stéphane - LE ROUX Eric.
Absents : - MENEHETTI Marc - LESUISSE Rachel - DENISE Youri

Monsieur le maire demande le rajout de 3 points à l'ordre du jour :

- décompte définitif des travaux du SELEQ 74 « Jurens éclairage public »
- avenant convention médecine de prévention du Centre de Gestion de la FPT 74
- demande de scolarisation d'un enfant extérieur

Le conseil municipal approuve ces trois points.

1. TAUX D'IMPOSITION 2010

Mr Python expose les modifications apportées dans l'état de notification des taux d'imposition transmis suite à la réforme de la taxe professionnelle.

Puis, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter d'environ 1,2 % les taux d'imposition pour l'année 2010 comme suit :

	Taux 2009	Taux votés en 2010
Taxe d'habitation	7,65 %	7,75 %
Taxe foncier bâti	8,16 %	8,26 %
Taxe foncier non bâti	47,58 %	48,15 %
Taxe professionnelle	11,15 %	
Taux relais pour la cotisation foncière des entreprises		11,28 %.

2. SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle de 200,00 € au Club de Judo de St-Julien en Genevois compte tenu d'une fréquentation importante des enfants de la commune.

3. BUDGET PRIMITIF 2010

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs général, de l'eau et du CCAS pour l'année 2010 qui s'équilibrent comme suit :

BUDGET GENERAL

- Section de fonctionnement	748.541,00 €
- Section d'investissement	835.065,00 €

BUDGET EAU

- Section de fonctionnement	65.750,00 €
- Section d'investissement	63.631,00 €

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- Section de fonctionnement	257,00 €.
-----------------------------	-----------

4. AVENANT CONVENTION MEDECINE DU CDG 74

Le conseil municipal accepte l'avenant à la convention d'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Territoriale 74 qui prend effet le 1^{er} août 2009 pour une durée de 3 ans.

5. DECOMPTE DEFINITIF SELEQ - Jurens

Le conseil municipal approuve le décompte définitif des travaux d'éclairage public du programme « Les Morennes-Jurens » qui s'élève à 27.668,23 € TTC et charge le Maire de régler le reliquat dû au Syndicat d'électricité, des Energies et d'Équipement de la Haute-Savoie, soit 6.571,87 €.

6. LIVRE LE VUACHE MONTAGNE INSOLITE

Le Conseil Municipal décide d'acquérir des exemplaires du livre « Le Vuache-montagne insolite » de Jacques Bordon et Jean Charollais auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache aux fins de le revendre en Mairie, au prix coûtant de 15,00 €.

7. INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Mr le maire indique que les inscriptions scolaires seront prises en Mairie durant la semaine du 14 au 22 mai 2010.

Le conseil municipal renouvelle son accord pour la scolarisation d'un enfant nécessitant l'intervention d'une auxiliaire de vie scolaire à l'école maternelle à Vulbens ainsi que pour son frère âgé de 3 ans compte tenu de la difficulté de respecter les horaires dans 2 écoles différentes.

Puis il donne son accord pour scolariser un enfant de Chevrier en nourrice sur la commune, à l'école maternelle.

8. ECOLE

Le conseil municipal prend acte :

- de l'effectif prévisionnel à la rentrée à venir.
- de l'acceptation du dossier ECOLE NUMERIQUE RURALE par l'Education Nationale.
- du remplacement de Mme Sophie VUETAZ par Mlle Fabiola JEANNETTE suite à son arrêt maladie.
- du démarrage des sorties piscine des cycles 2 et 3 au Centre Vitam Park ; l'an prochain seul le cycle 2 fréquentera cette activité.
- des remarques concernant le fonctionnement du parking de l'école.
- de la prévision d'enquête auprès des communes voisines sur les postes d'ATSEM.
- de la confirmation du point de ralliement en cas d'évacuation.

9. EXTENSION ECOLE

Monsieur le maire indique qu'une proposition d'extension en ossature bois a été demandée à une entreprise pour la comparer avec l'offre de la Société OBM.

Il précise que l'agrandissement projeté est une extension de la salle de motricité de l'école maternelle dans le but d'améliorer le confort de cette école.

10. COUPE DE BOIS

Le conseil municipal décide d'ouvrir une coupe de bois à l'automne. Les intéressés pourront prendre contact avec le secrétariat avant le 20 juin 2010.

11. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de la vente des parcelles cadastrées :

- A 586-2268-2328, propriété de Mr SIMPSON Rory à Raclaz.

12. URBANISME

Il prend connaissance des déclarations préalables déposées par :

- Mr Philippe PRIETO pour un mur de soutènement à Raclaz
- Mr SAINT-JEAN GERMAIN pour 3 vélux de toiture au chef lieu.

13. BULLETIN - INFORMATIONS

Monsieur Le Roux présente un projet de cahier des charges concernant la communication.

Sa proposition de distribution par les élus, du bulletin par secteur, n'est pas retenue.

14. DIVERS

- Suite au recensement et à la vérification des bornes à incendie par le Centre de Première Intervention du Vuache, le Conseil Municipal décide de supprimer les bornes non-conformes.
- Il est informé de la mise en place d'une carte spéciale PROXIGEM à l'intention des personnes à mobilité réduite.

La séance est levée à 24 h.